

Délibération 2025 / 04-24

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille RECONDU.

Étaient absents excusés : Mrs Cédric LECOMTE (procuration Claudine DAURY-NEYRET), Arnaud PICOUT (procuration Raymond RABETEAU).

Étaient absents : Mr Jean-Jacques BORD.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

TRANSPORT DU MERCREDI – ROYERE-DE-VASSIVIERE / BOURGANEUF

Monsieur le Maire :

- **Informe** les membres du conseil que suite au rachat de la société de transport MIGNATON, la convention qui nous liait depuis janvier 2021 a été dénoncée par son gérant.
- **Rappelle** la nécessité de ce transport pour les personnes dans le besoin et qu'il contribue à la dynamique de la commune et aux services publics.
- **Expose** la nouvelle convention avec un tarif par jour de fonctionnement de 294.00€ T.T.C.
- **Informe** les membres du conseil que suite à cette nouvelle convention, une volonté du maintien de ce service public s'est faite savoir par les communes traversées, soit le Monteil au Vicomte et Saint Pierre Bellevue.
- **Informe** que ces communes dans le vouloir du maintien de ce service, souhaitent une convention pour la participation chacune d'un tiers des dépenses liées à ce transport.
- **Rappelle** qu'une régie est en place et que les dépenses énoncées au-dessus seront déduites des recettes de celle-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir le service du transport du mercredi aux conditions de la nouvelle convention avec la société MIGNATON.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents qui permettent la participation des autres communes.

Fait et délibéré en Mairie, le 14 février 2025.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

